DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Des Pays Du Sel Et Du Vermois
*****
SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
44	**36**	**36** **+ 7 pouvoirs**

Date de convocation
19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Siège de la CCPSV - Salle du conseil communautaire, sous la présidence de **David FISCHER**, Président.

Présents : **COLIN Colette, VOGIN Noelle, DIDIER Chantal, BELLEVILLE Philippe, BOTRAN Nathalie, CESARI-VEBER Annick, CHEVASSU DENIS Karine, D'ANDREA Elodie, DI SCIULLO Nicolas, FISCHER David, GEHIN Jean-Louis, GUERBER Sylvie, JAMBOIS Thierry, VINCENT Christian, LEHEUX Bernard, MONANGE Martin, STEMETZ Jean-François, PASCAL Rachel, CARRE Nathalie, JONQUET Philippe, STEUNOU Max, ANTOINE Marie-Jeanne, ALBRECHT Michèle, BINSINGER Luc, BIZE Lorane, BORDEAUX Isabelle, CORNU Patrice, DENIS Hélène, HERTZ Emmanuel, VILLAUME Vincent, PERRIN Patrick, BRANCHU Agnès, ERARD Jean-Patrick, PFRIMMER Véronique, VARIN Christopher, BLANCK Jean-Marie.**

Absents : **LEJEUNE Stéphane.**

Représentés : **FORGET Christian pouvoir donné à COLIN Colette, MAZUR Olivier pouvoir donné à FISCHER David, TENARD Carole pouvoir donné à GEHIN Jean-Louis, JACQUOT Yvette pouvoir donné à JONQUET Philippe, ENGEL SCHENATO Francine pouvoir donné à BORDEAUX Isabelle, ZEKPA Raymond pouvoir donné à BIZE Lorane, PLAID Sébastien pouvoir donné à DI SCIULLO Nicolas, PICARD Florence titulaire de VOGIN Noelle, OSTER Patrick titulaire de MONANGE Martin, SCHMITT André titulaire de ANTOINE Marie-Jeanne, VALETTE Yvon titulaire de PERRIN Patrick, GUILLAUME Jean-François titulaire de BLANCK Jean-Marie.**

Madame BIZE Lorane a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 23. 57 /2025 EAU POTABLE – RESERVOIR DE VIGNE D'ORMES A DOMBASLE SUR MEURTHE – CONVENTION AVEC SFR
Rapporteur : Christopher VARIN
N° de délibération : 572025

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
36	*7*	*43*	*0*	*0*	*0*

Exposé des motifs et délibération :

La société ATC France (opérateur d'infrastructures de télécommunications) a transmis une demande pour implanter un équipement sur un pylône supportant une antenne-relais, sur la parcelle C-1443 sur laquelle sise sur la commune de Dombasle-sur-Meurthe. La demande initiale a été faite à la commune de Dombasle sur Meurthe, propriétaire de ladite parcelle et responsable à ce titre jusqu'au transfert de compétence intervenu en 2020. Le contrat de location, initialement établi avec la commune de Dombasle sur Meurthe, doit être conclu avec la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (CCPSV) qui est désormais propriétaire de cette parcelle.

Le Vice-président informe le conseil que la société SFR (opérateur mobiles) sollicite une mise à jour de la convention de mise à disposition du terrain – « 443162, FPS 54110-02, Dombasle-sur-Meurthe », initialement conclu avance la commune de Dombasle sur

Accusé de réception en préfecture
054-245460289-20250626-572025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Meurthe. La société SFR souhaite implanter un équipement technique de radiotéléphonie de 30m de haut sur le site de 50 m^2 près du réservoir de stockage d'eau Vigne d'Ormes à Dombasle-sur-Meurthe. En contrepartie de la mise à disposition de cette surface, un bail d'une durée de 12 ans doit être signé et un loyer annuel de 8 000 € nets sera versé à la CCPSV.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation en date du 5 juin 2025.
Vu l'avis du bureau en date du 19 juin 2025.

Décision du Conseil communautaire :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention avec la société ATC France ;
- AUTORISE à l'unanimité le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre et au suivi de cette convention

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme

Monsieur David FISCHER
président

Secrétaire de séance
Lorane Bizé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
David FISCHER, Président

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-572025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025